

LEGISLATURE 2016 – 2021

PROCES-VERBAL no 25

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 30 octobre 2019 à 20h15

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Jean Wilfrid Fils-Aimé

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 24 de la séance du 4 septembre 2019
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil en remplacement de M. Milad Dulloo (Les Vert-e-s)
5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
7. Réponse municipale N° 7/2019 - Interpellation de M. José Espinosa (hors parti) « Espérance de vie »
8. Préavis
 - 8.1. Préavis municipal N° 13/2019 - Budget 2020 de la CIEHL
 - 8.2. Préavis municipal N° 14/2019 - Budget 2020 du Fonds culturel Riviera
 - 8.3. Préavis municipal N° 15/2019 - Budget 2020 de la Commune de La Tour-de-Peilz
 - 8.4. Préavis municipal N° 16/2019 - Réponse au postulat de Mme Geneviève Pasche (Les Vert-e-s) « Renforcer la biodiversité sur les terrains entourant les immeubles de la commune »
 - 8.5. Préavis municipal N° 17/2019 - Réponse au postulat de M. François Vodoz (hors-parti) « Proposition de modification de l'art. 5 du Règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins du 23 septembre 1987 (dans sa version du 4 décembre 1996) »
 - 8.6. Préavis municipal N° 18/2019 - Demande d'un crédit de construction de Fr. 260'000.-- pour la participation communale aux travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de la Maladaire
 - 8.7. Préavis municipal N° 19/2019 - Adoption d'un règlement communal pour l'aide individuelle au logement à La Tour-de-Peilz et réponse à la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) « Pour aider à rendre les loyers supportables »
 - 8.8. Préavis municipal N° 20/2019 - Demande de crédit de Fr. 590'000.-- pour le déplacement d'un collecteur d'eaux claires et d'infrastructures communales dans le cadre du projet de mise en conformité de la gare CFF
9. Rapports
 - 9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Gilbert Vernez (PS) « Un travailleur social hors murs comme une réponse aux incivilités ?! »
 - 9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Gérald Helbling (PS) « Evaluons une pastille verte »
 - 9.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2019 - Reconnaissance de l'intérêt public régional et adoption du principe d'une participation financière de la Commu-

nauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades

- 9.4. Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 12/2019 - Arrêté d'imposition pour la période 2020-2021
10. Communications municipales
- 10.1. Communication municipale N° 12/2019 - Questions diverses posées lors de la séance du 4 septembre 2019
- 10.2. Communication municipale N° 13/2019 - Installations techniques du collège des Mousquetaires - Décompte final
11. Propositions individuelles et divers

Appel

69 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Nicolas Bastard - Pierre Cavin - Rachel Descloux - José Espinosa - Philippe Eugster - Denis Fontes - Gérald Helbling - Emina Ibrahimovic - Ingrid Mamin - Philippe Neyroud - Michael Rohrer - Jacques-André Schneider - Anna Tobler - Michel Tobler - Dominique Vaucoret

Absent(e)s : Cécile Roethlisberger

M. le Président ouvre la 2^{ème} séance de l'année 2019-2020 - 25^{ème} séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes. Mme M. Heller, huissière, est excusée. Ses remerciements vont au personnel communal pour la préparation de la salle. Il souhaite la bienvenue à la presse - qui s'efforcera de rapporter nos discussions au plus près de la réalité - et remercie le public de s'être déplacé pour suivre nos débats. Il souhaite que ceux-ci soient toujours courtois et émet le vœu qu'ils soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel, et que la bénédiction du Très Haut puisse se répandre sur le Conseil.

1. Adoption de l'ordre du jour

Les modifications suivantes sont apportées :

- Point 6.1 : dépôt d'une interpellation par Mme Geneviève Pasche (Les Vert-e-s) « Manger durable à l'école et dans les crèches »
- Point 6.2 : annonce par M. Marc Schlessler (PS) du dépôt, lors de la prochaine séance, d'une motion intitulée « Motion pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV pour améliorer les transports publics sur la Riviera »
- En l'absence de l'interpellateur, le point 7 est reporté à la prochaine séance
- Une erreur s'est glissée au point 8.5 - Réponse à la motion de M. François Vodoz (et non postulat)

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal N° 24 de la séance du 4 septembre 2019

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 24 de la séance du 4 septembre 2019 est adopté à une très large majorité (deux abstentions), avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Merci aux membres du Bureau et aux scrutateurs qui ont œuvré le dimanche 20 octobre 2019 pour que le résultat du dépouillement des élections fédérales puisse être transmis à temps. Un grand merci à Mmes S. Glardon et C. Dind pour leur contribution, ainsi qu'à M. R. Cachulo et toute son équipe, sans qui nous n'aurions pas pu travailler sereinement.

Pour le dépouillement du 2^{ème} tour de l'élection au Conseil des Etats, le Président, de concert avec le Greffe municipal, ne voit pas la nécessité de convoquer des scrutateurs supplémentaires. Les membres du Bureau se chargeront donc du dépouillement, renforcés par une personne de La Tour-de-Peilz Libre & PBD afin que tous les partis soient représentés.

Lettre de Pro Vélo Riviera qui a l'intention de créer et animer un groupe de travail intercommunal, composé de trois conseillères et conseillers par commune, pour une voie fluide et sécurisée entre Villeneuve et Vevey. Les personnes intéressées à participer à ce groupe de travail peuvent s'adresser au Président à la fin de la séance.

Lettre de M. M. Dulloo annonçant sa démission du Conseil communal à cause d'une charge de cours trop élevée. Son remplacement interviendra sous point 4 de l'ordre du jour.

4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil en remplacement de M. Milad Dulloo (Les Vert·e·s)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Antoine Favrod, né le 30 avril 1979 et domicilié à la route de Chailly 70, en remplacement de M. Milad Dulloo (Les Vert·e·s), membre du groupe Les Vert·e·s, démissionnaire

5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

M. R. Urech indique que, lors de sa séance du jeudi 26 septembre 2019, le Conseil intercommunal Sécurité Riviera a traité les points principaux suivants :

- Assermenté Mme Dominique Durussel (Jongny) en remplacement de M. Marc Badoud (Jongny), démissionnaire. Nommé un membre à la Commission de gestion pour la fin de la législature en remplacement de M. Marc Badoud
- Reçu le préavis N° 04/2019 relatif au projet "Odyssée" – Renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises. Ce projet servira à remplacer trois logiciels qui ne sont plus développés et permettra d'uniformiser le système avec la plupart des corps du canton. Dans un contexte plus large, ce système est aussi utilisé par Fedpol et le Corps de gardes-frontière, entre autres
- Reçu la réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Antony Huys (Montreux) intitulée " Se trouvant à Glion (Montreux), téléphoner au 118, et atterrir aux services de secours du canton de Bern ! En plus, il faut attendre plus de 7 minutes pour atteindre l'ASR à Clarens ! ". Reçu la réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Olivier Blanc (Montreux) relative au financement de mesures de sécurité particulières lors de manifestations privées
- Adopté le budget de l'Association Sécurité Riviera pour l'année 2020

6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations.

6.1. Interpellation de Mme Geneviève Pasche (Les Vert·e·s) « Manger durable à l'école et dans les crèches »

Mme G. Pasche donne lecture de son interpellation, qui est soutenue réglementairement :

« Cette année, les politiques ont tous entendu les revendications de la rue et les inquiétudes des plus jeunes pour leur avenir. Nous nous devons donc d'y répondre toutes les fois que cela est possible. Et l'alimentation des enfants dans les crèches et les écoles est un des domaines où l'action et les mesures sont aisées.

En effet, inutile de vous dire que nombreux sont les enfants qui mangent une à plusieurs fois par semaine à la crèche ou à l'école où des restaurateurs leur confectionnent des repas. L'école étant une institution d'apprentissage, on est en droit de souhaiter que les repas qui y sont servis respectent au mieux l'environnement dans lequel ils sont et seront amenés à vivre plus longtemps que nous. Il y va aussi de leur santé.

L'Etat de Vaud s'est attelé depuis plusieurs années à promouvoir une alimentation réduisant l'impact environnemental que ce soit en termes d'émissions de CO₂, de pollution, d'impact sur le climat et de biodiversité, ceci tout en assurant des conditions de travail décentes et une sécurité alimentaire optimale.

Dès 2015, le Conseil d'Etat vaudois a adopté une stratégie pour promouvoir une alimentation plus durable pour que les restaurateurs de nos institutions et les acteurs de l'alimentaire soient à même d'offrir plus de transparence dans le domaine de l'alimentation.

Une grille d'analyse des achats dûment testée a été mise au point conjointement par l'école hôtelière de Lausanne, l'UNIL, la fédération des hôpitaux vaudois et l'unité de développement durable de l'Etat de Vaud.

Cette grille, appelée éco-score de Beelong, comprend les 5 critères d'appréciation suivants (beelong.ch/wp-content/uploads/2019/08/Beelong-2019-FR.pdf) :

- La provenance des aliments : en achetant des produits locaux et en favorisant les circuits courts
- La saison : en préférant les produits de saison
- Le mode de production : en utilisant autant que faire se peut des produits peu ou pas du tout transformés
- Le climat et les ressources : en optant en priorité pour les produits qui émettent le moins de CO₂
- La transformation des produits : en sélectionnant avant tout les produits pas ou peu transformés pour limiter la consommation d'additifs

L'évaluation par l'éco-score de Beelong nécessite l'intervention d'un organe extérieur qui procède à l'évaluation des achats des restaurateurs, qui met aussi l'accent sur les bonnes pratiques de ces entreprises en leur proposant des solutions concrètes et économiques sur les points à modifier.

Mes questions à la Municipalité sur ce sujet sont :

- Est-ce que la Municipalité a connaissance de l'éco-score de Beelong ?
- Est-ce qu'une présentation de l'éco-score de Beelong a été faite auprès de la fondation des structures d'accueil de l'enfance ?
- Est-ce que la Municipalité a déjà encouragé ou serait prête à encourager la fondation des structures d'accueil de l'enfance à demander aux restaurateurs des crèches et des écoles :
 - de faire évaluer leurs achats par l'éco-score « Beelong »,
 - d'adopter des « bonnes pratiques » visant le respect de l'environnement
- Est-ce que la Municipalité ou/et la Fondation des structures d'accueil de l'enfance pourraient refuser au besoin de collaborer avec des restaurateurs qui ne soumettraient pas leurs achats à l'évaluation par l'éco-score de Beelong ?

Pour ma part, il en va de notre responsabilité d'adulte et de politique d'offrir à nos enfants une alimentation préservant leur environnement, ceci d'autant plus que la mesure est simple.

Je demande donc à la Municipalité une réponse de préférence écrite aux questions ci-dessus. »

M. O. Wälchli, municipal, indique que la Municipalité répondra par écrit à cette interpellation. Le service concerné a connaissance de l'éco-score Beelong puisqu'il a lui-même déjà eu l'occasion d'en

discuter lors d'une séance avec Mmes E. Leimgruber et V. Python au cours de laquelle cette problématique a, entre autres, été abordée. La Fondation des structures d'accueil de l'enfance est une entité privée au sein de laquelle il représente la Commune. Il ne manquera évidemment pas d'interpeller la fondation à ce sujet. Pour les écoles, nous travaillons avec un fournisseur de repas. Cette interpellation tombe à pic ; elle lui permettra de justifier la charge extrabudgétaire de l'année prochaine puisque ce fournisseur vient d'annoncer une augmentation de ses tarifs étant donné le fait qu'il souhaite travailler avec des produits durables et de proximité, que le prix du lait a augmenté et qu'il soit exclusivement fourni en énergie verte, qui coûte un peu plus cher.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

6.2. M. M. Schlessler annonce le dépôt, lors de la prochaine séance, d'une motion intitulée « Motion pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV pour améliorer les transports publics sur la Riviera ».

7. Réponse municipale N° 7/2019 - Interpellation de M. José Espinosa (hors parti) « Espérance de vie »

Cette réponse est reportée à la séance du 11 décembre 2019.

8. Préavis

8.1. Préavis municipal N° 13/2019 - Budget 2020 de la CIEHL

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

8.2. Préavis municipal N° 14/2019 - Budget 2020 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

8.3. Préavis municipal N° 15/2019 - Budget 2020 de la Commune de La Tour-de-Peilz

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est renvoyé à la commission des finances.

8.4. Préavis municipal N° 16/2019 - Réponse au postulat de Mme Geneviève Pasche (Les Vert·e·s) « Renforcer la biodiversité sur les terrains entourant les immeubles de la commune »

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL-RADICAL	Patrice Wenger
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Gabriel Chervet
	SOCIALISTE	Nicolas Bastard - Gilbert Vernez
	UDC	Jean-Pierre Belotti
	VERTS	Geneviève Pasche
	PDC + Indépendants	Willy Bühlmann

8.5. Préavis municipal N° 17/2019 - Réponse à la motion de M. François Vodoz (hors-parti) « Proposition de modification de l'art. 5 du Règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins du 23 septembre 1987 (dans sa version du 4 décembre 1996) »

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Sandra Glardon
---------------------	------------	----------------

<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Sophie Blank Barbezat - Kurt Egli
	SOCIALISTE	Marilune Aeberhard
	UDC	Jean-Claude Charmey
	VERTS	Roberto Carbonell
	PDC + Indépendants	Christian Grobéty
	Hors-parti	François Vodoz

M. F. Vodoz, bien que membre hors-parti, assistera à cette commission. L'art. 91 du règlement du Conseil communal prévoit en effet que la réponse de la Municipalité fait l'objet d'un préavis ou d'un rapport, qui est soumis à l'examen d'une commission dont fait partie l'auteur de la proposition.

8.6. Préavis municipal N° 18/2019 - Demande d'un crédit de construction de Fr. 260'000.-- pour la participation communale aux travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de la Maladaire

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Guillaume Jung
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Roger Urech - Patrice Wenger
	SOCIALISTE	Serge Overney - Jacques Vallotton
	VERTS	Pierre Fontana
	PDC + Indépendants	Robert Baechler

8.7. Préavis municipal N° 19/2019 - Adoption d'un règlement communal pour l'aide individuelle au logement à La Tour-de-Peilz et réponse à la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) « Pour aider à rendre les loyers supportables »

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	VERTS	Elisabeth Leimgruber
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Antoinette De Gautard Rayroud - Cédric Urech
	SOCIALISTE	Jean-Yves Schmidhauser - Daoud Latif
	UDC	Jean Nervi
	PDC + Indépendants	Christian Grobéty

8.8. Préavis municipal N° 20/2019 - Demande de crédit de Fr. 590'000.-- pour le déplacement d'un collecteur d'eaux claires et d'infrastructures communales dans le cadre du projet de mise en conformité de la gare CFF

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC + Indépendants	Alois Raemy
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Christine Hausherr de Maddalena - Cédric Urech
	SOCIALISTE	Natasa Ilic Wahab - Jacques-André Schneider
	UDC	Alexandre Stettler
	VERTS	Vincent Bonvin

9. Rapports

9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Gilbert Vernez (PS) « Un travailleur social hors murs comme une réponse aux incivilités ?! »

Rapporteur : Mme Brigitte Fahrni Chiusano

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. G. Vernez remarque, comme cela figure dans le rapport de la commission, que l'Association Sécurité Riviera a demandé à la Commune de La Tour-de-Peilz d'engager un travailleur social hors murs. L'Association Sécurité Riviera est compétente pour demander des moyens adéquats permettant d'être le plus efficace possible dans les missions de type policier ou protection de la population. Si demander l'engagement d'un travailleur social hors murs est une vision angélique, comme l'affirme un opposant, alors il se trouve en bonne compagnie puisque la plupart des villes de Suisse romande, comme la commune d'Attalens/FR, mais aussi en Suisse alémanique, ont engagé ou engagent un travailleur social hors murs. Le rôle indispensable des parents ou du corps de police n'est pas du tout remis en cause par cette motion. Bien sûr que supprimer ou éradiquer les incivilités, les nuisances à l'ordre public est quasiment illusoire. Mais il convient d'être évolutif, de trouver des moyens nouveaux, d'adapter des stratégies pour lutter contre les troubles à l'ordre public et les dégâts à la propriété, privée et communale. Dans la problématique des incivilités, des déprédations, de la violence, l'on doit appliquer et la répression, et la prévention de manière ciblée et bien réfléchie. L'engagement d'un travailleur social hors murs va plutôt dans le sens de la prévention qui, sur le long terme, est bénéfique pour la société.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Lors du vote, M. le Président demande aux scrutateurs de procéder au comptage des voix, qui montre que les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 44 voix contre 21 (trois abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu la motion de Monsieur Gilbert Vernez (PS) « Un travailleur social hors murs comme une réponse aux incivilités ?! »,
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre en considération la motion de Monsieur Gilbert Vernez (PS) « Un travailleur social hors murs comme une réponse aux incivilités ?! » et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Gérald Helbling (PS) « Evaluons une pastille verte »

Rapporteur : M. Guillaume Jung

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité (sept abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de M. Gérald Helbling (PS) « Evaluons une pastille verte »,
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser la prise en considération du postulat de M. Gérald Helbling (PS) « Evaluons une pastille verte » et de considérer celui-ci comme réglé.

9.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2019 - Reconnaissance de l'intérêt public régional et adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades

Rapporteur : Mme Valentine Python

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme V. Python revient sur deux points qu'il serait important de garder à l'esprit dans ce dossier. Le premier, c'est que tant lors de la séance d'information que pendant la commission, elle a attiré l'attention sur la problématique de l'enneigement et des garanties d'enneigement qui vont inéluctablement diminuer en fonction de l'isomètre zéro. Or, elle n'a pas eu le sentiment que cette réalité-là soit réellement intégrée. Il lui semble également qu'il y a eu un manque de transparence, puisqu'après la séance sont arrivés d'autres informations concernant les demandes de dézonage pour le permis de construire alors que les travaux eux-mêmes avaient déjà commencé. Ces informations auraient dû être traitées lors de la commission, ce qui n'a pas été le cas. Certes, nous pouvons accorder le principe d'intérêt régional, mais qu'est-ce qui viendra ensuite, puisqu'on sait que les activités liées à la neige ne sont garanties que pour 10 à 20 ans au maximum. (*Des voix se font alors entendre pour contester ces propos*). Lors de la commission, elle a déjà été confrontée au fait que lorsqu'on évoque cela, on dit que ce n'est pas vrai. Avec les quantités de gaz à effet de serre qu'il y a aujourd'hui dans l'atmosphère, cette limite ne va cesser d'augmenter, c'est une réalité. Il s'agit de physique. Les gaz, une fois dans l'atmosphère, y restent un siècle. Elle recommencera son cours de climatologie tant que les gens qui sont en face d'elle ont cette attitude-là. (*M. le Président la rappelle à l'ordre et M. G. Chervet estime qu'on s'écarte du sujet*). On ne s'écarte pas du sujet, c'est justement le problème qui a été posé pendant la séance. Avant de prendre des décisions, il faut d'abord prendre en compte l'évolution du cadre physique. Or, c'est exactement l'inverse qui s'est fait ici et c'est bien ce qu'elle regrette. Il faut se préoccuper de ce que l'on va développer d'ici 10-15 ans et il n'y a pas de réponses très claires à ce sujet.

M. le Président signale que ces points auraient dû être discutés en commission. Il ne s'agit pas de refaire tout le débat en séance du Conseil communal.

M. G. Chervet remarque que la question qui se pose est de savoir si ce projet est d'intérêt public et régional. On peut partager l'avis de Mme V. Python, qu'il respecte dans son argumentaire, mais ce n'est pas la question qui est posée ce soir. Compte tenu du fait que l'intéressée, présidente-rapporteuse de la commission, dit ne pas pouvoir se prononcer, pourquoi n'a-t-elle pas déposé un rapport de minorité ?

Mme V. Python répond qu'elle ne s'oppose pas au principe de reconnaissance de l'intérêt régional de ce projet. Par contre, on ne peut pas faire un projet de développement concernant des infrastructures sans prendre en compte l'évolution du cadre physique. C'est cela qu'elle déplore, mais elle reconnaît l'intérêt public régional parce qu'on pourra encore skier pendant quelques années aux Pléiades et elle sait ce que représente le ski dans la région, tout comme dans sa région d'origine (les montagnes neuchâteloises). Malheureusement, cela fait déjà bien longtemps qu'on ne peut plus skier dans le Jura et ce sera aussi le cas ici dans quelques années.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Lors du vote, M. le Président demande aux scrutateurs de procéder au comptage des voix, qui montre que les conclusions du préavis municipal sont adoptées par 44 voix contre 14 (dix abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 9/2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de reconnaître l'intérêt public régional du remplacement du télésiège de la Châ sur le domaine skiable des Pléiades ;
 2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement à hauteur de Fr. 300'000.-, selon les modalités exposées dans le préavis N° 9/2019.
- 9.4. Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 12/2019 - Arrêté d'imposition pour la période 2020-2021

Rapporteur : M. Paul Castelain

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Y. Ziehli indique que le groupe UDC n'a pas l'intention cette année de contester le taux d'imposition en référendum. Comme mentionné dans le rapport, le Canton va augmenter les impôts de 1,5 point. Le fait de maintenir le taux communal à 64 constitue donc indirectement une forme d'augmentation d'impôts pour les citoyens. La commission des finances reconnaît que ce maintien du taux sera une bulle d'air dégagee principalement absorbée par l'amortissement du nouveau collège Courbet. Le groupe UDC invite donc le Conseil à décider que ces 1,5 point d'impôts soient affectés à l'amortissement du collège, respectivement à un fonds utilisé dans ce but, de manière à ce que, aujourd'hui comme à l'avenir, cet argent ne soit pas utilisé à d'autres fins. Lors du premier référendum sur la hausse d'impôts, la Municipalité et la commission des finances soutenaient également qu'une partie de l'augmentation (4 points) soit affectée pour ce projet. Le groupe UDC s'excuse de ne pas avoir parlé de cet amendement plus tôt ; cette décision a été prise suite à la séance de groupe. L'amendement propose la création d'un point 2 nouveau dans le but « d'affecter 1,5 point d'impôts à l'amortissement du nouveau collège Courbet ».

M. G. Chervet s'exprime en son nom personnel et non comme membre de la commission des finances, puisque celle-ci n'a pas été interrogée sur ce point. A titre personnel, il partage tout à fait l'avis de son préopinant.

M. J.-Y. Schmidhauser s'exprime lui aussi à titre personnel, ce d'autant plus qu'il était excusé pour la séance de la commission des finances. L'important est d'être d'accord sur le taux d'imposition et il semble y avoir une certaine unanimité à ce sujet. Affecter cela à une charge particulière, pourquoi pas, mais on nous dit que c'est une augmentation d'impôt communal, alors qu'il s'agit d'une augmentation d'impôt cantonal. On nous dit qu'il faudrait baisser le taux parce que l'AVASAD a passé au Canton. La charge en moins pour la commune est de 1,21 millions de francs. Le Canton finance cela par une hausse de l'impôt cantonal, mais simultanément il augmente la facture sociale à la charge de notre commune de 1,33 millions. Notre ennemi ici est donc véritablement l'Etat, qui est doublement gagnant, alors que la commune ne l'est pas. On peut affecter 1,5 point à l'amortissement du collège Courbet, mais même sans affectation, l'amortissement figurera de toute manière dans les comptes communaux. Après l'affectation dans nos comptes internes, cela ne changera pas grand-chose.

M. Y. Ziehli se dit tout à fait d'accord, en particulier avec la phrase qui dit que notre ennemi, c'est l'Etat, qui fait une double bonne affaire, et il se réjouit de voir les débats continuer au Grand Conseil

pour effectivement que la facture sociale baisse au niveau des communes. La proposition de l'UDC est plus qu'une opération comptable, il s'agit de changer de perspective. Lorsque la facture aura été payée et que l'amortissement aura été mené à bout, si ces 1,5 point d'impôts n'ont plus de raison d'être et que la commune a besoin de les réintroduire pour ses finances générales, ce sera une nouvelle demande d'impôts et il ne sera pas nécessaire de demander une baisse.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. L'amendement est soumis au vote et M. le Président demande aux scrutateurs de procéder au comptage des voix, qui montre que cet amendement est accepté par 27 voix contre 11 (seize abstentions). Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 12/2019,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de fixer le taux de l'impôt communal à 64% pour les années 2020 à 2021 ;
2. d'affecter 1,5 point d'impôts à l'amortissement du nouveau collège Courbet ;
3. de reconduire les autres articles de l'arrêté d'imposition sans changement ;
4. d'adopter l'arrêté d'imposition tel qu'amendé pour les années 2020 à 2021.

10. Communications municipales

- 10.1. Communication municipale N° 12/2019 - Questions diverses posées lors de la séance du 4 septembre 2019
- 10.2. Communication municipale N° 13/2019 - Installations techniques du collège des Mousquetaires - Décompte final

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

M. le Syndic intervient au sujet du chemin des rives du lac. La Commune était dans une impasse avec le Service du développement territorial sur quatre points. La Municipalité, qui tenait mordicus à ces quatre points, a demandé une séance spéciale avec Mme la Conseillère d'Etat J. de Quattro, en charge de ce dossier. Cette séance a eu lieu et, d'un point de vue diplomatique, on peut la qualifier de « franche ». Il a fallu établir un rapport complémentaire pour donner des arguments à Mme la Conseillère d'Etat. Au final, les quatre points de litige ont été acceptés et nous pouvons aujourd'hui aller de l'avant pour la préparation d'un dossier de mise à l'enquête. Il rappelle que la proposition municipale courrait jusqu'au dépôt du dossier de mise à l'enquête, pas jusqu'au permis de construire. Le tronçon concerné va de La Becque au chemin du Portail-Blanc. Lorsque le dossier de mise à l'enquête sera déposé, une séance sera organisée pour présentation au public et à la presse.

La Municipalité tient à féliciter chaleureusement Mme V. Python pour ses brillants résultats aux élections fédérales. La suite va lui demander de l'énergie et c'est avec plaisir que la Municipalité lui remet deux bouteilles de « vitamines » boélandes. (*Applaudissements du Conseil*)

11. Propositions individuelles et divers

M. le Président rappelle les documents qui étaient joints à l'ordre du jour, à savoir l'Info budget 2020, qui aura lieu lundi 4 novembre 2019, la nouvelle numérotation des salles de la Maison de Commune et l'inscription pour le repas de fin d'année du Conseil communal.

Mme G. Pasche, présidente de l'Association des rives du lac, ne peut que se réjouir de la décision prise par Mme J. de Quattro et de la ténacité avec laquelle M. le Syndic a œuvré dans ce dossier. Cela a été long et compliqué, les allers-retours entre le Canton et la Commune ont été plus que nombreux et il a été vraiment difficile de convaincre. Merci !

M. P. Castelain annonce que la commission des finances participera aux séances des commissions chargées d'étudier les préavis N° 18/2019 - Demande d'un crédit de construction de Fr. 260'000.-- pour la participation communale aux travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de la Maladaire et N° 20/2019 - Demande de crédit de Fr. 590'000.-- pour le déplacement d'un collecteur d'eaux claires et d'infrastructures communales dans le cadre du projet de mise en conformité de la gare CFF.

M. J.-Y. Schmidhauser souhaite pousser un petit coup de gueule. L'organisation du dépouillement des élections fédérales l'a fait rajeunir de 30 ans, il a eu l'impression de se retrouver à l'armée. Les scrutateurs ont été convoqués très tôt ; ils ont d'abord dû attendre, pour ensuite travailler un peu, puis attendre, attendre et attendre. Pour être sûr qu'ils ne partent pas, on a séquestré leur téléphone portable, qu'on a refusé de leur rendre avant que la journée ne soit terminée. Nous vivons dans un siècle nouveau et peut-être qu'on pourrait améliorer l'efficacité des personnes qui sont convoquées. Ces gens sont pleins de bonne volonté et prêts à consacrer une partie de leur dimanche, mais il faudrait vraiment que les modalités de travail des dépouillements soient améliorées. Il ne comprend en particulier pas pourquoi la saisie commence très tard, alors qu'elle pourrait se faire en parallèle à la fin du dépouillement, et surtout pourquoi les gens doivent attendre plus de deux heures après avoir terminé. Tout le monde a un téléphone portable et peut être rappelé si nécessaire. Il serait bon d'avoir une approche un peu plus moderne de l'organisation des dépouillements.

M. le Président rappelle qu'il avait été dit que les scrutateurs étaient au service du dépouillement jusqu'à ce que les résultats soient communiqués au Canton, raison pour laquelle ils n'ont pas été libérés plus tôt. Mais on va quand même essayer d'améliorer les choses.

M. M. Bloch remarque qu'il y a eu de nombreux votes au sein de ce Conseil et bien nombreux sont ceux qui, comme ce soir, ont dû être recomptés, parfois à plusieurs reprises. Il invite donc la Municipalité et ses services à étudier des petits systèmes qui, pour quelques milliers de francs, offrent la possibilité de disposer de petits appareils qui permettent de valider les votes une fois pour toutes de manière sûre et efficace, et donc d'éviter les petits tracas que nous avons connus ce soir.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h35.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

J. W. Fils-Aimé

C. Dind